



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMPJ-2024-11-09

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE « ACTION EN FAVEUR DES SENIORS » AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE POUR LE PROJET « PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE » DU POINT D'ACCUEIL SOCIAL SISTERONNAIS

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT que le Point Accueil Social Sisteronais, en coopération avec une prestataire éducatrice sportive souhaite organiser une action en direction des seniors et de leurs aidants afin de favoriser le bien vieillir et le lien social mais aussi de promouvoir le soutien au proche aidant. Le Point d'Accueil Social Sisteronais est éligible à une aide financière pour organiser une action en faveur des seniors et souhaite répondre à un appel à projet sur la prévention de la perte d'autonomie.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention au département à hauteur de 1 200 € D'après le plan de financement ci-après :

CD04	1 200 €	80%
COMMUNE	300 €	20%
Cout Total du Projet	1 500 €	100%

ARTICLE 2 : Les crédits seront prévus au budget 2025

ARTICLE 3 : Ampliation sera adressée à :

- Madame le Préfet des Alpes de Haute Provence
- Madame le Receveur Municipal de Sisteron
- Les représentants des partenaires cités dans la présente décision

Fait à Sisteron, le 20/12/2024

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**